

07/08/2017
**ACCUEILLANTE EXTRA-SCOLAIRE (H/F)
MEIX-DEVANT-VIRTON**

REFERENCE: Le Forem 2112225

Informations générales :

Nombre de postes demandés :

1

Catégorie de métier :

Accueillant extrascolaire

Secteur d'activité :

Enseignement fondamental

Lieu(x) de travail :

- MEIX-DEVANT-VIRTON
VIRTON [ARRONDISSEMENT]

Votre fonction :

Missions :

Animer les mercredis récréatifs, c'est-à-dire assurer l'accueil extra-scolaire des mercredis après-midi (de 12h à 18h) durant les périodes scolaires. Cet accueil est limité à 18 enfants maximum, âgés de 4 à 12 ans et se déroule à Sommethonne.

Seconder l'accueillante extra-scolaire de l'implantation scolaire de Robelmont dans l'encadrement des repas de midi (de 12h25 à 13h25 les lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Seconder l'accueillante extra-scolaire de l'implantation scolaire de Sommethonne dans la surveillance des enfants participant à la garderie du soir (de 16h à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Animer les accueils lors des congés pédagogiques.

Assurer des remplacements en cas d'absence d'autres accueillantes

Lieux:

local des Mercredis Récréatifs - Place de France, 37 à 6769 Sommethonne

implantation scolaire de Robelmont - Rue de la Comète, 47c à 6769 Robelmont

implantation scolaire de Sommethonne - Rue Bousserez, 88b à 6769 Sommethonne

Profil du candidat :

Formation(s) :

- Ens. secondaire supérieur - (Qualification : voir description libre)

Connaissances spécifiques :

Aptitudes :

connaissance de l'enfant et de son développement global ; compréhension de la définition du rôle de l'accueillant(e) et du milieu d'accueil ; connaissance théorique et pratique des notions telles que l'enfant et le groupe, la dimension interculturelle, le dispositif d'aide et de prise en charge à l'égard de la maltraitance, les types d'activités, les techniques d'animation et les premiers soins.

Description libre :

Qualification :

1. Enseignement secondaire à temps plein :

tout diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur, tels que :

a) en technique de qualification :

agent d'éducation ; animateur ; éducateur ; b) en professionnel :

puéricultrice ;

2. Enseignement secondaire en alternance :

auxiliaire de l'enfance en structures collectives ; moniteur pour collectivités d'enfants ;

3. Enseignement de promotion sociale :

tout diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique, au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur, tels que :

auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans dans une structure collective ; auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans à domicile ; auxiliaire de la petite enfance ; formation d'animateur socioculturel d'enfants de 3 à 12 ans ; animateur de groupes d'enfants ; animation d'infrastructures locales ;

4. Autres formations :

brevet d'animateur de centres de vacances (BACV) délivré en vertu du décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances ; formations reconnues ou modules de formation accélérée reconnus par le Gouvernement en application de l'article 42 de l'arrêté du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil en ce qui concerne les parents assurant l'accueil dans une crèche parentale, le personnel d'encadrement des maisons d'enfants et les accueillantes d'enfants ; brevet d'instructeur en éducation physique, sport et vie en plein air délivré par la direction centrale des organisations de jeunesse et des organisations d'adultes selon les critères de l'arrêté ministériel du 20 mai 1976 ; brevet de moniteur ou d'entraîneur délivré par l'administration de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air ;

Tous les titres, diplômes, certificats ou brevets admis pour les responsables de projet d'accueil.

Tous les titres, certificats, diplômes ou brevets équivalents reconnus par l'ONE.

Type :

<i>Régime de travail :</i>	Temps partiel
<i>Heures/sem</i>	19h00
<i>Type :</i>	Recrutement services publics
<i>Commentaire additionnel :</i>	contrat à durée déterminée

Condition d'aide à l'emploi :

<i>Type :</i>	Décret APE
<i>Description :</i>	La possession d'un passeport APE constitue un avantage.

Contact

<i>Nom de l'entreprise :</i>	Administration Communale
<i>Nom de la personne :</i>	Bolis Nathalie
<i>Adresse :</i>	Rue de Gérouville 5 6769 Meix-devant-Virton BELGIQUE
<i>Téléphone(s) :</i>	Bureau : 063/57.80.51
<i>E-mail :</i>	nathalie.bolis@meix-devant-virton.be
<i>Modalités de candidature :</i>	Prendre contact par mail ou par téléphone.